Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240112-2024dec003-AU
Reçu le 15/01/2024

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
–SAINT–
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N° 2024-003

Sollicitation d'une subvention dans le cadre de la restauration des retables de l'église Saint-Pierre

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

Vu la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n°0140 du 12 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et en particulier de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toutes les opérations de fonctionnement et d'investissement prévues au budget, et sans limitation de montant.

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite restaurer les retables de l'église Saint-Pierre pour faire suite aux recommandations de l'étude réalisée en 2019.

CONSIDÉRANT la mise à disposition de financements disponibles concernant la restauration d'objet classé.

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter un financement selon le plan de financement ci-dessous, sur la base d'un coût projet estimé à 136 520 € HT

DEPENSES	
Projet	Montant HT
Restauration de 2 retables	136 520 €
Total dépenses HT	**136 520 €**

RECETTES		
Organisme	Tx	Montant
DRAC	50%	68 260 €
Département	30%	40 956 €
Autofinancement	20%	27 304 €
Total recettes HT		**136 520 €**

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240112-2024dec003-AU
Reçu le 15/01/2024

Article 2 : d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon,
Le 12 janvier 2024
Le maire,
Rémy ORHON

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GERÉON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Publication sur le site internet :
Transmission au contrôle de légalité : 15 JAN. 2024

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.